

FICHE DE POSTE
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL
LANGUES VIVANTES ET ELCO/EILE

Sous l'autorité de l'adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale chargée du 1^{er} degré et en lien avec l'IEN chargé de la mission « Langues », le conseiller pédagogique assure les missions suivantes :

1/ CONTRIBUER AU PILOTAGE DEPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES ETRANGERES

- Il élabore et assure le suivi d'un tableau de bord de l'enseignement des langues vivantes étrangères au niveau départemental et répond aux enquêtes.
- Il identifie, en concertation étroite avec les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription, les moyens nécessaires à l'enseignement des langues vivantes étrangères dans l'ensemble des écoles du département ;
- Il contribue à l'organisation du service des enseignants affectés sur des postes fléchés langue vivante et veille à l'organisation de leurs interventions ;
- Il participe à l'évaluation des dispositifs et des expérimentations conduites au niveau académique et départemental (EDIL : Ecole d'Immersion en Langue, ...)

2/ CONTRIBUER A L'AMELIORATION PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES ETRANGERES

- Il contribue au renforcement de la continuité école-collège dans le domaine des langues vivantes étrangères et dans le respect du cadre établi par la carte académique des langues ;
- Il crée des outils à l'intention des enseignants : conception de supports pédagogiques, aide à la réalisation de programmations, progressions et séquences, identification et diffusion de ressources (veille pédagogique) ;
- Il promeut les programmes d'échanges européens et contribue au développement des partenariats internationaux ;
- Il aide au montage de projets et apporte une aide personnalisée aux enseignants assurant l'enseignement d'une langue.

3/ CONTRIBUER AU SUIVI DU DOSSIER ELCO/EILE

- Il apporte une aide personnalisée aux enseignants assurant l'ELCO/EILE ;
- Il contribue à la gestion des moyens affectés au dossier (emploi du temps des enseignants d'ELCO/EILE) ;
- Il assure le traitement d'enquêtes départementales, académiques et nationales consacrées à l'ELCO/EILE ;
- Il est en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions pour la mise en place et l'organisation de l'ELCO/EILE, pour diffuser dans les écoles des ressources départementales et des informations concernant la mise en œuvre de l'ELCO/EILE.

4/ CONTRIBUER AU SUIVI DU DOSSIER DES ASSISTANTS DE LANGUE ETRANGERES POUR LE 1^{ER} DEGRE

- Il accompagne les assistants de langue recrutés par le CIEP et le rectorat d'Aix-Marseille :
 - * contacts, accueil, aide à l'installation, démarches administratives (lien avec les services de la direction académique)
 - * formation et suivi pédagogiques
- Il assure la mise en place et le suivi de séances en visioconférence, en partenariat avec CANOPE ;
- Il évalue le dispositif, élabore le cahier des charges du département et veille au respect du rôle de l'assistant dans les écoles en accompagnant et formant les enseignants inscrits dans le dispositif.

5/ CONTRIBUER A LA FORMATION

- Il participe à l'élaboration du PAF et au développement des dispositifs de formation des enseignants par la conception, l'animation, le tutorat et l'évaluation de modules de formations (animations pédagogiques, stages départementaux, parcours M@gistère, présentiel, distanciel, hybride...);
- Il assure des actions de formation et d'animations pédagogiques;
- Il assure l'ingénierie de projets innovants ou d'expérimentations (EDIL, ...);
- Il assure l'accompagnement et le suivi de projets pédagogiques notamment par le repérage et la diffusion des « bonnes pratiques »;
- Il assure la promotion et la valorisation des usages pédagogiques des ressources numériques disponibles dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes étrangères;
- Il assure le suivi pédagogique des enseignants impliqués dans les parcours de formation à distance/hybrides
- Il est référent départemental M@gistère.

6/ CONTRIBUER PONCTUELLEMENT A LA COORDINATION DE L'ENSEMBLE DES DOSSIERS CONFIES A L'ADJOINTE AU DASEN POUR LE 1^{ER} DEGRE:

- Il prépare des documents, rédige des comptes rendus, anime des ateliers, etc...
- Il participe, dans le cadre des dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR), à la réunion de coordination au sein de la préfecture en présence de l'adjointe au DASEN pour le 1^{er} degré;
- Il prépare le tableau récapitulatif des demandes en lien avec les ERUN des circonscriptions;
- Il assure la coordination de projets départementaux et académiques (eTwinning, codage, etc...) en lien avec les ERUN des circonscriptions.

Remarque : les éléments concernant les missions du conseiller pédagogique sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction des directives nationales, académiques et/ou départementales.

COMPETENCES :

Titulaire d'un CAFIPEMF option « langues vivantes », le conseiller pédagogique montre :

- Une grande loyauté ;
- Des capacités d'adaptation lui permettant d'exercer dans un contexte particulier ;
- De bonnes connaissances didactiques et pédagogiques relatives à l'enseignement des langues vivantes étrangères;
- Une expérience dans le domaine de la formation d'adultes ;
- Le sens de la communication et de la négociation ;
- Le sens du travail en équipe et du partenariat ;
- Des capacités d'organisation et un bon esprit de synthèse ;
- Une capacité à développer une attitude de veille pédagogique et institutionnelle ;
- Une capacité d'analyse des pratiques pédagogiques existantes dans les classes pour favoriser une réflexion pédagogique transversale liée à l'utilisation des technologies, sans se substituer aux maîtres.
- Une capacité à produire, partager et mutualiser des documents, des informations et des ressources dans le cadre d'un travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif ;
- Une bonne maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (TUIC)

IMPLANTATION DU POSTE et CONDITIONS PARTICULIERES

Poste à temps complet localisé à la DSDEN des Alpes de Haute-Provence. Le conseiller pédagogique départemental est amené à se déplacer sur l'ensemble du département.

Ce poste est soumis à une obligation de service de 1607 heures annuelles dont l'organisation relève de la compétence de l'adjointe au DASEN.

CANDIDATURE :

- Lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale (PGRHM) ;
- Entretien conduit conjointement par l'IEN adjointe au DASEN et l'IEN en charge de la mission « langues »